

# PREFET DU VAR - « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

Transport en commun en site propre de l'agglomération toulonnaise,  
sur le territoire des communes de La Seyne-sur-mer, d'Ollioules, de Toulon, de La Valette-du-Var et de La Garde.  
Maitre d'ouvrage : communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée

Par arrêté préfectoral du 21 novembre 2017, une enquête publique unique, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 15 janvier 2018 au jeudi 15 février 2018 inclus, aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-dessous :

Siège de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée 107 bd Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon cedex 9	du lundi au vendredi inclus de 8h à 18h
Mairie de Toulon - Direction générale des services techniques Infrastructures – L'oiseau de feu - 137 av Henri Poincaré - 83000 Toulon	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
Mairie de La Valette-du-Var Direction aménagement urbain - bureau 208 Place général de Gaulle - BP 152 - 83167 la Valette du Var cedex	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de La Garde Sce urbanisme - 2ème étage - Rue Jean-Baptiste Lavène – BP 121 - 83957 La Garde cedex	du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mairie administrative d'Ollioules Espace Pierre Puget - 2 place Marius Trotobas BP 108 - 83191 Ollioules cedex	du lundi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mairie de la Seyne-sur-mer 20 quai Saturnin Fabre 83507 La Seyne-sur-mer cedex	du lundi au jeudi inclus de 8h à 17h30 le vendredi de 8h à 16h30

Le projet de transport en commun en site propre (TCSP) est basé sur le principe d'un mode de transport de type bus à haut niveau de service (BHNS). Le tracé s'étend sur environ 23 km : depuis l'espace marine de la Seyne-sur-mer, en traversant les communes d'Ollioules, de Toulon et de la Valette, jusqu'à la gare de la Garde. Le tracé est prévu en site propre sur plus de 70 % du linéaire. Le projet a vocation à améliorer l'offre de transport, par un renforcement de la fréquence, de l'infrastructure et de la capacité du réseau bus sur le linéaire dédié au projet. Ce linéaire s'inscrit presque intégralement sur le tracé de l'ancien TCSP déclaré d'utilité publique en 2000 et en 2005. L'essentiel du foncier est maîtrisé. La fréquence annoncée en heure de pointe est de 7 à 8 minutes et le trafic attendu sur la ligne est de 50 540 usagers par jour à la mise en service de la ligne complète. Le projet s'étend de façade à façade et intègre le réaménagement des trottoirs et accotements des voies supportant le BHNS. Il comprend également des travaux d'adaptation du dépôt bus de Brégaillon à la Seyne-sur-mer et la création du nouveau dépôt bus de Sainte-Musse à Toulon ; l'aménagement d'un parking relais de près de 500 places sur Ollioules à l'est du technopôle de la mer et à l'ouest de l'échangeur autoroutier de Châteauvallon; l'aménagement d'un parking relais d'environ 600 places sur Toulon à Sainte-Musse ainsi que l'ouverture de l'avenue commandant Morazzani sur le boulevard du maréchal Joffre.

Au terme de la procédure, des accords ou des refus pourront être adoptés, par arrêté préfectoral, sur :

- la déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet de TCSP de l'agglomération toulonnaise, sur le territoire des communes de La Seyne-sur-mer, d'Ollioules, de Toulon, de La Valette-du-Var et de La Garde ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Ollioules ;
- la cessibilité de tout ou partie d'immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire des communes d'Ollioules et de Toulon, en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier d'enquête qui comporte, notamment, le bilan de la concertation, une étude d'impact, l'avis des autorités environnementales, est consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le Var :

<http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>

- sur support papier : au siège de la CA TPM et en mairies de la Seyne-sur-mer, d'Ollioules, de Toulon, de La Valette du Var et de La Garde, aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus ;
- sur un poste informatique : au siège de la CA TPM, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus.

Les observations et propositions du public sur le projet pourront être formulées et des renseignements pourront être demandés, pendant toute la durée de l'enquête :

- par courriel, du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête, à 0h, au dernier jour de l'enquête, à 24h, à l'adresse électronique suivante : [tcsp-epvar@administrations83.net](mailto:tcsp-epvar@administrations83.net)

Les observations du public seront consultables par le public sur le site internet des services de l'État dans le Var, susmentionné. Toute observation reçue en dehors de la période d'enquête ne sera pas prise en compte ;

- par courrier postal, adressé à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête, tenu à la disposition du public au siège de l'enquête ;

- directement sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête et tenus à la disposition du public, au siège de la CA TPM et en mairies de la Seyne-sur-mer, d'Ollioules, de Toulon, de La Valette-du-Var et de La Garde, aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus ;

- directement auprès d'un membre de la commission d'enquête, lors des permanences qui seront assurées, aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-après :

Permanences des membres de la commission d'enquête		
Siège de la C.A. TPM 107 bd Henri Fabre à Toulon	lundi 15 janvier 2018	de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h
	mardi 23 janvier 2018	de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h
	mercredi 31 janvier 2018	de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h
	lundi 5 février 2018	de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h
	vendredi 9 février 2018	de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h
	jeudi 15 février 2018	de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h
Mairie de Toulon Direction générale des services techniques Infrastructures L'oiseau de feu (rez de chaussée) 137 av Henri Poincaré à Toulon	mardi 16 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
	mercredi 24 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
	jeudi 1 <sup>er</sup> février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
	mercredi 7 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
	mardi 13 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de La Valette-du-Var Direction de l'aménagement urbain Salle 207 Place général de Gaulle à La Valette du Var	mercredi 17 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
	jeudi 25 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
	vendredi 2 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
	mardi 6 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
	lundi 12 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
Mairie de La Garde Service urbanisme - 2 <sup>ème</sup> étage Rue Jean-Baptiste Lavène à La Garde	lundi 15 janvier 2018	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	mardi 23 janvier 2018	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	mercredi 31 janvier 2018	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	jeudi 8 février 2018	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
	jeudi 15 février 2018	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mairie administrative d'Ollioules Espace Pierre Puget Direction urbanisme aménagement 1 <sup>er</sup> étage, salle Europe 2 place Marius Trotobas à Ollioules	mercredi 17 janvier 2018	de 8h à 12h et de 13h 30 à 17 h
	jeudi 25 janvier 2018	de 8h à 12h et de 13h 30 à 17 h
	vendredi 2 février 2018	de 8h à 12h et de 13h 30 à 17 h
	jeudi 8 février 2018	de 8h à 12h et de 13h 30 à 17 h
	mercredi 14 février 2018	de 8h à 12h et de 13h 30 à 17 h
Mairie de la Seyne-sur-mer 20 quai Saturnin Fabre à La Seyne-sur-mer	lundi 15 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	vendredi 19 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h
	mardi 23 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	lundi 29 janvier 2018	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	vendredi 2 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 16h
	mardi 6 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	lundi 12 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 17h
	jeudi 15 février 2018	de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les membres de la commission d'enquête sont :

- Gisèle Fernandez, urbaniste en retraite, présidente de la commission d'enquête. En cas d'empêchement, la présidence de la commission sera assurée par Louis Arnold ;

- Louis Arnold, maître d'oeuvre, ingénieur conseil en bâtiment et travaux publics en retraite, 2<sup>ème</sup> membre de la commission ;

- Charly Bastarolli, colonel en retraite, en qualité de 3<sup>ème</sup> membre de la commission.

Des informations pourront également être demandées, pendant toute la durée de l'enquête, auprès du pôle technique de la CA TPM, par téléphone au 04.94.93.83.00 ou par email adressé à : [agglo-toulon@tpmed.org](mailto:agglo-toulon@tpmed.org)

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, au siège de la CA TPM, en mairies de la Seyne-sur-mer, d'Ollioules, de Toulon, de La Valette-du-Var et de La Garde, au bureau du développement durable de la préfecture et sur le site internet des services de l'État dans le Var :

<http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html>

pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.